

L'État de droit au Togo

De la sociologie de l'éducation institutionnelle

Le diagnostic de l'État de droit suppose l'existence d'une base universelle d'une société démocratique, en équilibre institutionnel, protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, assurant une croissance partagée et un développement durable. L'analyse structurelle de la question technique sur le cas du Togo fait recours aux résultats des sciences sociales comme l'éducation, la sociologie, le droit, l'économie, etc. pour dresser autant que possible le bilan quantitatif et qualitatif du fonctionnement du cadre public de la Cité togolaise.

Les conclusions analytiques appellent la classe dirigeante et les citoyens à user d'une responsabilité historique pour corriger les erreurs humaines et les fautes stratégiques commises depuis l'indépendance du pays en 1960 jusqu'à nos jours.

Les systèmes éducatifs sont bâtis justement pour la cause finale de l'État de droit, en vue de permettre aux habitants d'un pays d'identifier les problèmes de leur environnement et les résoudre par les sciences, les technologies, les arts et métiers, ainsi sans heurts létaux. L'observation de l'évolution du monde politique des sociétés modernes montre que le système démocratique de gouvernance locale et globale reste la règle constante qui régit les processus humains engendrant stabilité sociétale, meilleur potentiel des populations, pérennité des nations. L'expérience historique a démontré que l'autodétermination politique véritable d'un peuple demeure opposable à tous, et rien ne saurait la détruire. Elle finit par triompher pour préserver le futur des populations. Les fondements d'un État solide et d'avenir se refléteront toujours dans la souveraineté et la dignité de son peuple, la méthode de son gouvernement, le renouvellement périodique de son personnel politique, la répartition équilibrée des pouvoirs et l'application des lois issues de la volonté générale.



Sohoulou ALÉZA est maître-assistant de sociologie de l'éducation, docteur en sociologie de l'éducation de l'Université de Lomé-Togo, diplômé international en planification et gestion de l'éducation de l'IPE-UNESCO de Paris-France, impétrant du diplôme d'excellence de l'Université de Lomé, anciennement Université du Bénin, ancien haut fonctionnaire de l'administration publique togolaise. Il est actuellement enseignant-chercheur à l'Université de Lomé.

Etudes africaines

Illustration de couverture : S. Aléza.

ISBN : 978-2-343-15893-8

25 €



L'État de droit au Togo

Sohoulou ALÉZA

Etudes
africaines

Sohoulou ALÉZA

L'État de droit au Togo

De la sociologie de l'éducation institutionnelle



Préface du professeur agrégé WOLOU Komi

L'Harmattan